

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1998

PROGRAMMES DE PAYS

Point 7 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/98/7/1

4 septembre 1998

ORIGINAL: FRANÇAIS

PROGRAMME DE PAYS— MALI (1999—2002)

RÉSUMÉ

Classé à la fois parmi les pays les moins avancés (PMA) et les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), le Mali figurait 1996 au 171^{ème} rang selon l'indicateur du développement humain (IDH) du PNUD avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 280 dollars, un taux de mortalité infantile (de 0 à 5 ans) de 238 pour mille et un taux de sécurité alimentaire des ménages (indice global de la FAO) de 71,6 (1993/95).

Conformément aux recommandations du Conseil d'administration lors de l'examen du Schéma de stratégie de pays (SSP) à sa troisième session ordinaire au mois d'octobre 1997, le Programme du Mali met l'accent sur le renforcement de la sécurité alimentaire par l'accroissement de la production, la constitution de réserves alimentaires aux niveaux national, régional et villageois, le ciblage des groupes particulièrement affectés par la pauvreté et l'insécurité alimentaire ainsi que le renforcement de la collaboration avec les autres partenaires.

Conformément à la Note de stratégie nationale (NSN) du gouvernement, le programme du PAM pour les quatre prochaines années devra coïncider avec le cycle de programmation des Fonds et programmes des Nations Unies au Mali. Sa réalisation bénéficiera du renforcement de la coordination et de l'efficacité des interventions du système des Nations Unies à la suite de la mise en place du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) auquel ont participé les institutions de Bretton Woods. Ainsi, le PAM collaborera étroitement avec la Banque mondiale et l'UNICEF, le PNUD/UNESCO, la FAO, le FIDA, l'OMS et le FNUAP.

Le programme proposé s'articule autour des grandes lignes suivantes: une concentration géographique sur quatre régions au lieu de sept, un élargissement à d'autres secteurs outre le développement rural afin de mieux cibler les populations les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition (cantines scolaires, centres de santé et préparation aux urgences), la mise en place d'outils plus performants pour la gestion des vivres et le suivi-évaluation, la prise en charge de l'organisation logistique jusqu'aux bénéficiaires et l'appui aux initiatives communautaires essentiellement en collaboration avec les partenaires les plus performants.

Le programme nécessite 29 788 tonnes de produits alimentaires réparties comme suit: 38 pour cent aux activités vivres-contre-travail (VCT) dans les secteurs de la production agricole, de l'environnement, des infrastructures rurales, de l'assainissement et de la formation, compte tenu des priorités du gouvernement et de leur impact durable sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, 32 pour cent aux cantines scolaires, 14 pour cent à la santé-nutrition et 16 pour cent au volet sécurité alimentaire et préparation aux urgences

Il couvre la période 1999–2002 au cours de laquelle l'assistance alimentaire du PAM s'élèvera—sous réserve de la disponibilité des ressources—à 18,3 millions de dollars pour les activités fondamentales dont 14,5 millions de dollars représentant l'ensemble des coûts opérationnels directs plus un montant complémentaire de 3,8 millions de dollars au titre des coûts d'appui directs et indirects tels que déterminés par le Conseil. Sur ce montant, 2,2 millions de dollars ont déjà été approuvés au titre des projets Mali 5941.00 et 5942.00 qui seront en cours d'exécution pendant la période couverte par le programme. Un montant de 16,1 millions de dollars reste donc à approuver.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes: L. Bjorkman tel.: 066513-2244

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



ORIENTATION STRATEGIQUE: INSECURITE ALIMENTAIRE ET PAUVRETE

1. Le Schéma de stratégie de pays pour le Mali (document WFP/EB.3/97/6/Add.2) a été soumis à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration au mois d'octobre 1997. La préparation du programme de pays a tenu compte des observations du Conseil à propos du Schéma de stratégie, concernant notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire par l'accroissement de la production et la constitution de réserves alimentaires à tous les niveaux, le ciblage des groupes et des régions les plus exposés à l'insécurité alimentaire chronique ainsi que le renforcement de la collaboration avec d'autres organisations bilatérales, multilatérales et ONG.
2. Dans le but d'accroître leur efficacité et leur impact, les interventions ont été étendues aux secteurs de l'éducation de base, de la santé/nutrition et de la sécurité alimentaire en les axant géographiquement sur les quatre régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal sélectionnées selon les critères de pauvreté et d'insécurité alimentaire (voir annexe I). Un accent particulier a été mis sur la durabilité et sur la participation des femmes.
3. Le programme de pays du PAM coïncidera avec les quatre dernières années de la Note de stratégie nationale (NSN) (1998–2002) adoptée par le gouvernement en juillet 1997 et avec le cycle de programmation des Programmes et Fonds des Nations Unies au Mali (PNUD, UNICEF, FNUAP et PAM). Il s'insère parfaitement dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, ainsi que dans les plans et programmes sectoriels élaborés par le gouvernement en étroite concertation avec ses partenaires. Le programme de pays résulte d'une consultation étroite entre le PAM, le gouvernement et les représentants des principaux bailleurs de fonds et bénéficie des résultats de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) (voir paragraphe 12).

LES PAUVRES QUI SOUFFRENT DE LA FAIM: REPONSES PRIORITAIRES A LEURS BESOINS

Insécurité alimentaire, pauvreté et vulnérabilité

4. Le Mali est un vaste pays enclavé qui est classé parmi les pays les moins avancés (PMA); en 1996 le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de 280 dollars, l'indice de développement humain (IDH) de 0,315, l'indice de pauvreté humaine (IPH) de 63 pour cent et l'indice de sécurité alimentaire des ménages (1993/1995) de 71,6 pour cent. Près de la moitié de la population répartie sur plus de 75 pour cent du territoire, connaît une situation d'insécurité alimentaire chronique, en dépit du potentiel agricole extrêmement important du pays et d'une autosuffisance alimentaire qui se consolide depuis une dizaine d'années. La production céréalière constitue la base de l'alimentation, mais elle est fortement influencée par les aléas climatiques, notamment l'abondance des pluies et leur répartition suivant les régions et les périodes de l'année. Le pays est très exposé aux catastrophes naturelles (sécheresse, attaque acridienne, inondation). Par ailleurs, les bilans céréaliers régionaux révèlent un déficit structurel dans l'ensemble du pays, et plus particulièrement dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et, dans une moindre mesure, Mopti. Par ailleurs, la rébellion qui a régné dans ces régions de 1991 à 1994 a détérioré encore davantage la sécurité alimentaire et provoqué l'exode de près de 200 000 personnes



hors du pays; la plupart d'entre elles ont été rapatriées récemment et bénéficient d'une assistance du PAM et d'autres partenaires en vue de leur réinsertion sociale et économique.

5. Selon les résultats de l'Enquête malienne de conjoncture économique de 1994, près de 69 pour cent de la population malienne est pauvre (ou extrêmement pauvre pour la moitié d'entre eux) contre 41 pour cent en 1989, soit un accroissement de 28 pour cent en cinq ans. Des enquêtes qualitatives sur la perception de ce phénomène révèlent que les carences les plus importantes sont dans le domaine de l'alimentation suivi de celui de la santé. L'appauvrissement de la population ressort à travers le pourcentage de dépense moyenne des ménages pour l'alimentation, qui est passé de 54 pour cent en 1989 à 77 pour cent en 1994 et à 83 pour cent en 1997. Au cours de cette même période, la situation nutritionnelle, en particulier celle des femmes enceintes et des enfants, s'est gravement détériorée: le taux de malnutrition chronique (indice de la taille pour l'âge) chez les enfants de moins de trois ans est passé de 27,1 pour cent en 1989 à 40,9 pour cent en 1994, alors que le taux de malnutrition aiguë (indice du poids pour l'âge) passait de 31 pour cent en 1987 à 42,9 pour cent en 1994.
6. La pauvreté, selon de récentes études, se concentre essentiellement en milieu rural (où vivent 90 pour cent des pauvres) et frappe particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes âgées. De même, les niveaux de vulnérabilité varient selon les groupes socio-économiques d'une zone à risque, plus particulièrement dans les régions ciblées par le PAM. Le niveau "modéré et plus" affecte chaque année au moins 10 pour cent de la population totale (voir annexe I). En général le niveau de vulnérabilité est très faible chez les cultivateurs de terres irriguées de décrue, faible ou léger chez les cultivateurs de terres sèches pratiquant l'agriculture pluviale, les agropasteurs et les pêcheurs, modérées ou haute chez les éleveurs.

Stratégies gouvernementales en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et les catastrophes

7. La sécurité alimentaire est l'une des principales préoccupations du gouvernement et l'objectif global assigné au secteur du développement rural tel qu'il est défini par le Schéma directeur du développement rural et le Plan d'action du Ministère du développement rural et de l'eau qui ont été élaborés et mis en œuvre en 1992. Ils sont en cours d'actualisation qui aboutira à l'élaboration d'un Programme d'appui au secteur rural (PASR), d'un Programme national d'infrastructures rurales (PNIR) et d'un Programme d'appui au secteur financier rural (PASFR). Par ailleurs, le gouvernement a élaboré une Stratégie nationale de croissance accélérée de développement durable (1998-2007) qui a retenu le développement rural comme secteur prioritaire, notamment en ce qui concerne les investissements publics.
8. Pour faire face à l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle, le gouvernement et les bailleurs de fonds ont mis en place en 1982 le Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) dont le PAM assure le secrétariat permanent ainsi que la coordination des donateurs. Le PRMC avait pour objectif principal d'améliorer la sécurité alimentaire des populations en misant essentiellement sur la libéralisation des marchés céréaliers et son effet positif sur la production vivrière. Il a facilité la création d'un système de sécurité alimentaire dont les principaux outils sont: le Système d'alerte précoce (SAP), le Système d'information sur les marchés (SIM), le Stock national de sécurité (SNS) et l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) restructuré. Le PRMC en est à sa cinquième phase (1997-1999) axée essentiellement sur le renforcement de la sécurité alimentaire et la pérennisation des structures du programme.



9. Le gouvernement a confirmé la priorité absolue accordée à la lutte contre la pauvreté en adoptant en 1998 la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) qui a défini huit axes stratégiques d'intervention parmi lesquels on peut noter: la promotion des activités génératrices de revenus et le travail indépendant, la promotion du développement des filières agro-alimentaires, l'amélioration de l'accès à l'enseignement et à la formation, la promotion de l'accès à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement.

Politique du gouvernement en matière d'aide alimentaire

10. La politique d'aide alimentaire du gouvernement s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre du PRMC. Le SNS, d'un volume de 35 000 tonnes de mil/sorgho financé par les donateurs, est géré par l'OPAM qui intervient par le biais de distributions gratuites, de ventes d'intervention et par appels d'offres sur la base des indications fournies par le SAP après consultation avec d'autres sources fiables (SIM, FEWS (Famine Early Warning System), DIAPER (Diagnostic permanent sur les cultures), etc.). Le système de concertation permanente entre le gouvernement et les donateurs, au sein du PRMC, offre un cadre de coordination et la garantie que les différentes aides alimentaires (urgence, projet et programme) sont en phase avec la politique du gouvernement. Le volume du SNS permet de faire face aux crises alimentaires conjoncturelles localisées et, en cas de crise grave, apporte une première réponse en attendant la mise en œuvre d'un plan d'intervention d'urgence qui reste à formuler.

Articulation avec le processus de la Note de stratégie nationale (NSN) et de l'UNDAF

11. Le gouvernement a approuvé en juillet 1997 la NSN qui définit le cadre d'orientation des interventions du système des Nations Unies au Mali pour les cinq années à venir. Sur la base des priorités nationales, du mandat et des compétences de chaque organisme, l'appui a été sollicité pour la lutte contre la pauvreté et le développement durable dans cinq domaines principaux:
- la bonne administration et la démocratie;
 - le développement des secteurs sociaux: éducation, santé, population;
 - le développement des secteurs de production: agriculture, mines, industrie;
 - le développement des infrastructures de base: transports, communications, énergie, habitat;
 - le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion de l'économie.
12. Les activités du programme de pays du PAM sont en accord avec les orientations de la NSN dont elles couvrent les quatre dernières années. L'ensemble des Fonds, Programmes et organisations des Nations Unies, en collaboration avec les Institutions de Bretton Woods, ont été impliqués dans l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Mali qui complète la NSN et qui a permis de renforcer la complémentarité et l'efficacité des programmes du système des Nations Unies.

Collaboration avec le système des Nations Unies ainsi que d'autres donateurs et ONG

13. Compte tenu du niveau très bas des indicateurs de développement humain du pays, tous les programmes et projets de développement de l'ensemble des partenaires du Mali se focalisent sur la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire. La



concertation et la collaboration entre les organismes d'assistance sont une réalité qui se renforce chaque jour, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes sectoriels ou transversaux (Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), Programme décennal pour l'éducation (PRODEC), Plan décennal pour le développement du secteur de la santé (PDDSS), Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP)).

14. Une étroite collaboration a été établie entre la Banque mondiale et le PAM, notamment en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté par le biais du projet pilote d'assistance aux initiatives de base (PAIB), le projet de gestion de ressources naturelles appuyé aussi par la coopération allemande (KFW), le PNUD et la Norvège, le projet Santé, population et hydraulique rurale (cofinancé par le Fonds européen de développement (FED), l'Agence pour le développement international des Etats-Unis (USAID), l'UNICEF, l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction (KFW), Fonds d'aide et de coopération (FAC) et la Belgique). KFW et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) exécutent, avec le soutien du PAM, le programme Mali-nord, un projet de développement rural intégré alliant l'urgence au développement. L'ONG CARE est un partenaire important du PAM dans la région de Tombouctou pour la construction des salles de classes avec l'appui financier de la Coopération néerlandaise. Le HCR collabore avec le PAM pour la réinsertion socio-économique des rapatriés dans le nord du Mali. Le FIDA participe, avec le concours du PAM, à la mise en œuvre du Projet de sécurité alimentaire de la région de Kidal (PSARK), ainsi que du projet des Zones lacustres dans la zone de Niafunké.

EVALUATION DES RESULTATS OBTENUS PAR LE PAM A CE JOUR

15. L'assistance du PAM au Mali, qui remonte à 1964, s'élève au total à 189 millions de dollars répartis comme suit: 78 pour cent pour des projets de développement, 15 pour cent pour des opérations d'urgence et sept pour cent pour une intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées. Dans ce portefeuille, le projet Mali 2231— Développement rural à buts multiples réalisé pendant plus de 20 ans (1976–1997) a institutionnalisé le principe de vivres-contre-travail. Une direction spécifique a été créée au sein du Ministère du développement rural, témoignant ainsi de l'importance que le gouvernement attache aux activités du PAM. Depuis quatre ans l'aide du PAM a représenté environ 30 pour cent du volume total annuel des aides alimentaires reçues par le Mali (6 400 tonnes sur les 21 000 tonnes totales, y compris les distributions financées par les donateurs du PRMC).

Développement rural

16. Les performances de ce projet ont été amplement décrites dans le Schéma de stratégie de pays (SSP), paragraphes 41 à 54. Néanmoins il faut souligner que, si la multitude de requêtes d'assistance pour des microprojets (2 000 par an en moyenne) a été l'un de ses points forts, elle aura aussi été sa principale faiblesse. Le projet a été opérationnel dans sept des huit régions, entraînant inévitablement un saupoudrage des ressources que seul un meilleur ciblage pourra dissiper à l'avenir. On a pu constater deux carences graves: celle de l'encadrement technique (du fait des faibles moyens matériels et financiers des services techniques gouvernementaux) et celle de la gestion des ressources au niveau de la contrepartie nationale.
17. Des mesures correctives introduites en juillet 1997 ont été bénéfiques au projet Mali 2231.04 et à l'IPR 5804. Parmi celles-ci, on peut citer: la formation des différentes



catégories de personnel de contrepartie et notamment les agents de suivi-évaluation; la décentralisation et la responsabilisation accrues des antennes régionales dans la programmation et la gestion des ressources; la cogestion des vivres par le personnel de contrepartie et du PAM; l'application d'un nouveau mode de calcul des rations plus équitable et lié aux différentes phases d'exécution des activités, au lieu des rations forfaitaires; la mise sur pied de divers mécanismes de contrôle dont l'élaboration d'un cycle de projet; l'identification systématique de tous les microprojets assistés; l'introduction des contrats de transport et des lettres de voiture gérés par le PAM, ainsi que d'un système plus précis de suivi de l'utilisation des vivres à travers des rapports mensuels (et non plus trimestriels) sur les mouvements, les stocks et l'utilisation des vivres par ordre d'expédition, localité et donateur, etc. Par ailleurs, le PAM a éliminé les distributions à partir des magasins et pris en charge l'organisation et la gestion du transport secondaire des vivres et ne procède plus au remboursement des frais préfinancés difficilement par le gouvernement. Enfin, le PAM et le gouvernement ont décidé de réduire considérablement l'appui direct aux requêtes d'initiatives de base en privilégiant celles soumises par le biais des ONG, des services gouvernementaux et des organismes bilatéraux et multilatéraux.

18. L'intégration des femmes dans le projet a été, elle, relativement limitée comme en témoignent les données qui sont disponibles et qui ont été confirmées par les résultats d'une étude d'impact. Pour accroître véritablement le rôle des femmes, il aurait fallu développer certains éléments du projet et identifier de nouvelles activités VCT. Or, les activités nouvelles souhaitées par les femmes elles-mêmes portent essentiellement sur le petit commerce et l'artisanat qui requièrent plutôt une assistance financière directe. C'est pourquoi dès juillet 1997, le PAM et le gouvernement ont décidé de donner la priorité à certaines activités dans lesquelles les femmes étaient particulièrement impliquées telles que le maraîchage, la formation (notamment en gestion et en apprentissage professionnel), le reboisement et la fixation de dunes.

Sécurité alimentaire, libéralisation des prix et restructuration du commerce des céréales

19. Toujours d'après le SSP (paragraphe 37 à 40), on peut convenir que le PAM a joué et continue à jouer un rôle essentiel dans le PRMC en tant que donateur (15 pour cent de l'apport total des donateurs), animateur de la concertation entre donateurs, et coadministrateur des fonds de contrepartie. Le PRMC a prouvé son efficacité à résoudre des problèmes cruciaux de commercialisation en vue de rehausser le niveau de sécurité alimentaire. En tant que mécanisme de concertation et de coordination, il constitue aujourd'hui un point de référence. Son efficacité et son originalité reposent sur les éléments suivants: la valorisation de l'aide alimentaire compatible avec la valorisation de la production céréalière locale; la disponibilité de ressources substantielles, programmables et mobilisables pour accompagner les décisions et mesures de redressement convenues; la concertation régulière et la coordination entre les donateurs; le dialogue permanent avec le gouvernement et la maîtrise des données sur la situation agro-alimentaire. Toutefois, le système de sécurité alimentaire ainsi créé serait inefficace en cas de crise alimentaire grave.

Intervention prolongée en faveur des réfugiés et rapatriés maliens

20. La mise en œuvre à partir de mi-1997 du projet régional d'intervention prolongée en faveur des réfugiés et rapatriés maliens et des personnes déplacées (IPR régionale 5804), modèle du continuum urgence-développement dans la région nord du pays, a permis au PAM, grâce à son ciblage géographique et à ses stratégies, d'être un précurseur dans le nord du Mali et d'ouvrir la voie à d'autres interventions du même type. Ainsi, il a pu



répondre aux besoins alimentaires à court terme des rapatriés pendant la phase de leur réinstallation, tout en les engageant dans des actions de développement à moyen et long terme avec l'appui d'autres partenaires. Ce projet, qui est limité géographiquement aux régions de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti, bénéficie des enseignements tirés du projet Mali 2231-04 (nécessité d'une plus grande participation du PAM à la gestion, au suivi et au contrôle de l'utilisation des vivres, prise en charge de certaines fonctions assurées et remboursées par le PAM au gouvernement, formation du personnel de contrepartie, collaboration plus intense avec les autres partenaires pour améliorer l'impact de l'aide alimentaire sur les bénéficiaires). Ce projet se réalise donc dans de bien meilleures conditions, notamment au niveau du suivi et de l'évaluation dans lequel les agents de contrepartie jouent un rôle déterminant. A cet effet, ils ont reçu une formation sur l'application du nouveau cycle des projets, l'identification des projets, le calcul des normes et l'évaluation sommaire de l'impact d'un projet qu'il doivent effectuer au moins une fois par mois (voir paragraphes 18, 19 et 31).

ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM ET CIBLAGE

21. Malgré une production globalement suffisante depuis quelques années, la sécurité alimentaire reste très fragile au Mali en raison de la sensibilité de la production agricole aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles, de l'accroissement vertigineux de la population (3,7 pour cent par an), de l'aggravation de la pauvreté et de la malnutrition, notamment parmi les groupes les plus vulnérables et du retour des personnes déplacées dans le nord du pays. Les objectifs du programme s'inscrivent parfaitement dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et dans les plans et programmes sectoriels élaborés par le gouvernement avec les partenaires. L'aide alimentaire du PAM contribuera notamment au renforcement de la sécurité alimentaire à court, moyen et long termes, à la lutte contre la pauvreté et au développement des ressources humaines.
22. Afin d'accroître l'impact de l'aide du PAM et assurer un meilleur suivi, le programme couvrira les régions les plus pauvres, caractérisées par des déficits céréaliers structurels importants et des indicateurs de développement humain parmi les plus bas, telles que les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal (voir annexe I et la carte à l'annexe III). Une partie de la population de ces quatre régions, déplacée en 1991–92, est en cours de réinstallation et n'a pas encore surmonté l'impact de la sécheresse de 1984–85. Un effort particulier sera déployé pour le ciblage des bénéficiaires les plus démunis de la zone d'intervention et en particulier les femmes, en collaboration avec les ministères techniques concernés, les coordonnatrices régionales de la promotion de la femme et les partenaires d'exécution (voir paragraphe 19).
23. Les activités de VCT et de VCF permettront au PAM d'accroître et de sécuriser la production agricole, d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et de former les adultes et plus particulièrement les femmes. L'aide à l'éducation de base par le biais des cantines scolaires ciblera les jeunes enfants du milieu rural, nomades ou défavorisés, afin d'accroître le taux de scolarisation en général et en particulier celui des jeunes filles. Les activités de santé/nutrition encourageront les femmes enceintes, les mères allaitantes ainsi que les enfants de six à 36 mois à fréquenter les centres de santé et contribueront à la mise au point et à la diffusion d'un aliment de complément. L'activité de sécurité alimentaire et de préparation aux urgences financera, dans les régions ciblées, les instruments destinés à renforcer la capacité du pays d'affronter une crise alimentaire grave ainsi que les actions



alternatives aux distributions alimentaires gratuites telles que: les greniers villageois ou banques de céréales et les interventions VCT ou VCF.

24. Afin de faciliter la gestion et le suivi et de mobiliser les apports complémentaires nécessaires, l'essentiel de l'aide se fera dans le cadre de projets gouvernementaux (Projet de sécurité alimentaire et des revenus de la région de Kidal (PSARK) et Lac Horo) ou encadrés par des ONG, des organisations internationales bilatérales et multilatérales, ainsi que des services techniques étatiques (Eaux et Forêts pour le reboisement). Parmi les ONG, on peut citer CARE et Association française des volontaires du progrès (AFVP) pour les cantines scolaires dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal, Vision Mondiale pour la construction de microbarrages et de pistes rurales à Kidal et Gao; Action contre la Faim pour le creusement des puits dans la région de Gao.
25. Au niveau des organisations internationales, l'aide du PAM s'intégrera dans des projets financés par: le FIDA (projets de développement rural et de sécurité alimentaire dans les régions saharienne et sahélienne); le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU) dans le cadre des aménagements hydro-agricoles de la vallée et du projet de développement des populations pastorales de la région de Tombouctou; le FED, pour les actions de fixation des dunes et de reboisement dans la région de Kidal et de Gao; la Banque mondiale dans tous les domaines, dont celui de l'éducation (appui à la l'enseignement nutritionnel dans les écoles fondamentales) et des infrastructures rurales à travers le PAIB, l'Agence de travaux d'intérêt public (AGETIPE), le Programme d'appui au secteur rural (PASR) et le Programme national d'infrastructures rurales (PNIR); la Coopération Belge (opération 100 puits équipés dans la région de Gao); l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) (développement de la filière blé à Diré); la GTZ et le KFW (projet Mali-nord à Tombouctou et construction de salles de classes à Mopti); tandis qu'une collaboration est prévue avec l'UNICEF (cantines scolaires à Mopti et construction de centres de santé), la FAO, pour la réhabilitation des périmètres rizicoles (Programme spécial de sécurité alimentaire), le PNUD/UNESCO (cantines scolaires dans la région de Mopti) et l'OMS pour les constructions de centres de santé.

ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

Ressources et processus d'élaboration du programme de pays

26. Le Schéma de stratégie de pays envisageait un niveau de ressources de 44 000 tonnes de vivres sur une période de quatre ans, soit une valeur en coûts opérationnels directs de 28,6 millions de dollars environ. Compte tenu du niveau projeté des ressources du PAM, le programme proposé couvrira uniquement des activités de base, dont le coût opérationnel direct est évalué à 14,5 millions de dollars nécessitant un volume de 29 788 tonnes de denrées alimentaires, répartis comme suit: 38 pour cent aux activités VCT dans les secteurs de la production agricole, de l'environnement, des infrastructures rurales, de l'assainissement et de la formation, compte tenu des priorités du gouvernement et de leur impact durable sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, 32 pour cent aux cantines scolaires, 14 pour cent à la santé-nutrition et 16 pour cent au volet de sécurité alimentaire. Les contributions du gouvernement et des autres partenaires seront estimées lors des missions d'examen préalable.
27. Les activités proposées découlent des recommandations d'une mission de revue de programme effectuée par le siège et le bureau en mars 1997. Par ailleurs une mission



d'étude préparatoire des activités dans les secteurs de l'éducation et de la santé, conduite par le Directeur régional et composée de cadres du siège et du bureau et d'un consultant en nutrition, a été menée en octobre 1997, suite à une mission d'identification conjointe PAM/OMS. Les questions logistiques, extrêmement importantes dans un pays comme le Mali, ont fait l'objet de deux missions de la part des logisticiens régionaux de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Enfin, l'unité régionale ACV (analyse et cartographie de la vulnérabilité) a apporté un appui technique à l'élaboration du programme proposé.

28. Les activités du programme envisagé bénéficieront du renforcement et du redéploiement sur le terrain depuis mars 1998 du personnel du bureau du PAM (création d'un bureau opérationnel/base logistique à Mopti, renforcement du personnel des bureaux auxiliaires), du renforcement des moyens du bureau du PAM (logistique et communication) et de la contrepartie nationale (évaluation et formation du personnel chargé de la gestion des magasins par le logisticien régional; formation en matière d'informatique, suivi-évaluation et problématique hommes-femmes; et équipements en moyens logistiques et en ordinateurs pour l'exploitation des données collectées sur le terrain) ainsi que des enseignements tirés des interventions passées (voir paragraphe 18). En outre, les bureaux auxiliaires ont été équipés de logiciels permettant de saisir et d'exploiter les données collectées par requête, par localité, et d'alimenter le système "JULIA". Les partenaires assureront le suivi de l'exécution des microprojets par la remise de rapports mensuels et participeront aux évaluations conjointes.

Vue d'ensemble des activités

29. Le tableau ci-après présente un récapitulatif des activités fondamentales du programme (voir aussi annexe II).

Élément du programme	Tonnage	Coûts opérationnels directs (en millions de dollars)	Nombre de bénéficiaires directs (par an)
Activités fondamentales			
1. Activités VCT	10 56	4,1	421 000
2. Cantines scolaires	11 19	5,9	36 000
3. Santé-nutrition	4 02	2,6	47 000
4. Système de sécurité alimentaire et de préparation aux urgences	4 00	1,9	—
Total	29 78	14,5*	504 000

* Ces chiffres n'incluent pas les ressources de l'IPR Mali 5804.00 dont l'exécution se poursuivra jusqu'à mi-1999.

ACTIVITES DU PROGRAMME

Activité fondamentale 1: Activités VCT/VCF

30. L'intervention du PAM sous forme de VCT et de VCF (vivres contre formation) s'inscrit dans le cadre des priorités et stratégies de développement établies par le Gouvernement du



Mali pour améliorer les conditions de vie des populations. Cette intervention concerne les secteurs suivants: production agricole, environnement, infrastructures rurales, assainissement, formation.

31. L'aide du PAM servira à encourager les communautés villageoises à participer aux travaux à haute intensité de main d'oeuvre ainsi qu'aux séances de formation. Outre la stratégie décrite au paragraphe 26, l'assistance du PAM appuiera aussi des initiatives de base, notamment celles présentées par des femmes, ou qui sont à leur avantage. Afin d'atteindre le pourcentage de 40 pour cent de femmes participant aux activités VCT, le PAM donnera priorité aux activités telles que le maraîchage, la formation (alphabétisation fonctionnelle), le reboisement et la fixation des dunes, qui sont pratiquées en général par les femmes. Afin de renforcer mutuellement les différentes activités du programme de pays, certaines composantes telles que l'approvisionnement en eau, le maraîchage, les infrastructures sociales seront ciblées sur les écoles, les centres de santé ainsi que sur les communautés environnantes qui bénéficient déjà d'autres activités du programme (cantines scolaires, santé/nutrition).
32. L'objectif à long terme est de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, le revenu et les conditions de vie des populations cibles et à former les membres des communautés bénéficiaires, notamment les femmes, afin qu'ils acquièrent les qualifications leur permettant de prendre en charge leur propre développement. Les effets attendus sont: l'accroissement de la productivité des terres agricoles, l'aménagement de nouvelles unités de production destinées à une agriculture irriguée, la diminution de l'érosion éolienne et hydrique, l'augmentation de la surface boisée et l'amélioration des conditions de vie dans les villages grâce à des infrastructures socio-économiques de base et de meilleures conditions sanitaires et d'hygiène. La formation des villageois portera sur les techniques d'animation et de vulgarisation, de gestion, ainsi que sur l'alphabétisation fonctionnelle.
33. Chaque personne participant à une activité VCT aura droit à une ration familiale par journée de travail équivalente à cinq rations individuelles dans le cas de travaux dans le secteur de l'agriculture, de l'environnement, des infrastructures sociales et de l'assainissement. La ration familiale sera de trois rations individuelles en cas de participation aux séances de formation (voir annexe II).
34. Le total des quantités de vivres requis par cette activité s'élève à 10 150 tonnes de céréales et 419 tonnes d'huile végétale, dont le coût opérationnel direct est estimé à 4,1 millions de dollars.

Activité fondamentale 2: Cantines scolaires

35. Les indicateurs du système éducatif au Mali sont parmi les plus bas au monde. Plus de 80 pour cent de la population active n'a reçu aucune instruction. Le taux de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement fondamental était de 42 pour cent en 1995/96, avec un important écart entre les garçons et les filles (51 pour cent et 33 pour cent, respectivement). Ce taux est trois fois plus faible en milieu rural (27 pour cent) qu'en milieu urbain (80 pour cent) et présente les valeurs les plus basses dans les régions de Kidal (19 pour cent), de Tombouctou et de Mopti (23 pour cent) ainsi que dans la région de Gao (31 pour cent). Une étude publiée en 1997 par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) montre que, sur la population âgée de sept à 12 ans, la proportion des élèves issus de ménages pauvres diminue considérablement au fur et à mesure que l'on progresse dans le système éducatif. La difficulté à se nourrir ou à se loger près de l'école lorsque celle-ci est éloignée du lieu de résidence figure parmi les facteurs de défection des élèves des familles pauvres. La participation des filles aux travaux domestiques et le coût



élevé de la scolarisation constituent une contrainte supplémentaire pour la scolarisation des filles et leur bonne performance à l'école.

36. L'assistance du PAM aux cantines scolaires a comme objectif d'appuyer le PRODEC qui vise, d'ici l'an 2008 à:
- a) porter le taux de scolarisation à un minimum de 75 pour cent et réduire les disparités entre les régions et entre la ville et la campagne;
 - b) porter le taux brut de scolarisation des filles de 33 pour cent en 1996 à 70 pour cent;
 - c) améliorer la qualité de l'enseignement fondamental;
 - d) assurer un transfert de revenus aux populations pauvres et à risque dans les zones ciblées.
37. L'appui du PAM, au cours de la période couverte par le programme, visera 30 000 élèves des écoles primaires en externat et 6 000 élèves des internats. La priorité sera accordée aux écoles nomades et communautaires, à celles situées dans les zones de grande insécurité alimentaire et à celles couvrant une aire géographique importante. Chaque jour, un repas sera servi aux élèves, mais dans les internats qui regroupent des enfants de nomades, on servira deux repas. En vue d'encourager ou de favoriser la scolarisation des jeunes filles dans les zones où celle-ci est trop basse, en plus des denrées qui seront servies dans les cantines, une ration mensuelle d'huile (un bidon de quatre litres par élève) sera remise aux jeunes filles qui auront été présentes pendant au moins 80 pour cent de jours de classe par mois (voir annexe II). De même, des équipements tels que des charrettes ou des moulins, destinés à faciliter le travail des femmes (collecte et transport de l'eau, transport des jeunes enfants à l'école, mouture des céréales) seront fournis à certaines communautés à titre expérimental.
38. Avant le démarrage de toute assistance du PAM, l'on vérifiera que les partenaires de l'école (parents d'élèves, éducateurs, société civile) ont été sensibilisés et formés à la gestion des vivres et à l'organisation du fonctionnement de la cantine. Par ailleurs, ceux-ci devront disposer d'un minimum d'infrastructures (magasin, points d'eau) et s'engager à assumer une part croissante des coûts de fonctionnement. A cet effet, la création de jardins scolaires et d'autres activités au sein de la communauté environnante sera encouragée par le biais d'activités VCT.
39. Les quantités nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires sont estimées à 7 800 tonnes de céréales, 1 449 tonnes d'huile (dont 810 tonnes comme ration spéciale pour les jeunes filles) et 1 950 tonnes de légumineuses.

Activité fondamentale 3: Santé et nutrition

40. Au Mali, la situation sanitaire est affectée par le manque d'infrastructures (31 pour cent de couverture sanitaire en 1996), la qualité et le faible niveau d'utilisation des services offerts. L'analyse de la situation nutritionnelle et alimentaire met en évidence les problèmes prioritaires: la forte prévalence de carences protéino-énergétiques chez l'enfant d'âge préscolaire (le retard de croissance qui reflète une malnutrition chronique, affecte 30,1 pour cent des enfants de moins de trois ans et l'émaciation, reflet d'une malnutrition chronique touche 23,3 pour cent des enfants du même groupe d'âge), les carences protéino-énergétiques chez l'écolier, la forte fréquence des carences en micronutriments (Vitamine A, iode et fer) et un taux élevé de nouveau-nés ayant un poids trop faible à la naissance.
41. Pour les jeunes enfants, le taux de malnutrition augmente brutalement après l'âge de six mois, passant de cinq pour cent quand l'enfant est encore allaité à 14 pour cent entre six



et 11 mois quant le lait maternel est complété par une nourriture solide, puis à 40 pour cent entre 12 et 24 mois quand la nourriture solide représente la première source alimentaire de l'enfant.

42. Depuis 1993, le gouvernement met en œuvre une stratégie de développement sanitaire basé sur le concept des soins de santé primaires et sur les principes de l'Initiative de Bamako. Cette stratégie repose sur le concept des aires de santé et le partenariat entre la communauté et les autorités administratives. Elle a servi de base à l'élaboration par le gouvernement, avec la participation active et effective des populations concernées et des bailleurs de fonds, du Plan décennal de développement sanitaire et social 1998–2008 et du Programme quinquennal 1998–2002 de développement sanitaire et social (PRODESS).
43. Dans le cadre de ce plan, chaque cercle divisé en aires de santé, définit un programme quinquennal. Chaque aire de santé regroupe de sept à 10 villages, soit une population de cinq à 10 000 habitants sur un rayon de 15 kilomètres, et dispose d'un Centre de santé communautaire (CSCOM) ou d'un Centre de santé revitalisé (CSAR) qui assure un Paquet minimum d'activités (PMA). Le PMA comporte des activités de soin, de prévention (consultations pré- et postnatale, vaccination des femmes enceintes et des enfants, planification de la famille, surveillance de la croissance et du développement psychomoteur de l'enfant, etc.) et de promotion constituées principalement par des séances d'IEC (information - éducation - communication) sur différents thèmes.
44. Les régions du nord ont pris du retard dans la mise en oeuvre de la politique sanitaire. Plus des deux tiers de la population n'ont pas accès à un CSCOM ou un CSAR. Les activités préventives de ces centres de santé sont très peu satisfaisantes et leur faible fréquentation constitue un réel problème pour leur viabilité. De ce fait, la prise en charge globale de la santé de l'enfant et celle des adultes n'est pas assurée.
45. L'assistance du PAM dans ce secteur est de contribuer à la diffusion d'un aliment de complément et à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations, en particulier des enfants en bas âge et des femmes enceintes et allaitantes, en favorisant leur accès aux services de santé de base.
46. Suivant l'exemple d'un projet similaire assisté par le PAM dans un pays voisin, le mélange maïs-soja sera utilisé en attendant la mise au point de l'alimentation de complément à partir de produits locaux. L'aliment sera testé durant la période 1999-2000, couverte en partie par le projet d'action rapide en matière de santé et nutrition. D'autre part, l'appui du PAM pour la formation en IEC, dans les domaines de la santé et de la nutrition, renforcera la fréquentation des centres de santé dans les communautés ciblées, et les activités VCT encourageront la construction et la réhabilitation de centres de santé, ainsi que l'assainissement.
47. Le PAM interviendra dans le cadre du PRODESS, en étroite collaboration avec le gouvernement, les partenaires et les populations concernées. L'assistance à ce volet bénéficiera de l'expérience acquise en partie durant la mise en oeuvre du projet d'action rapide dans le même secteur, ainsi que de l'appui des organismes qui participent au financement et à l'équipement des centres de santé communautaires (UNICEF, OMS, KFW) et de l'AGETIPE pour l'assainissement.
48. On estime que durant les quatre années du programme du PAM 47 000 femmes allaitantes et enceintes ainsi que les enfants de six à 36 mois recevront 3 240 tonnes d'aliments de complément durant une période moyenne de 180 jours et la quantité totale de vivres à distribuer s'élève à 4 020 tonnes, soit un coût opérationnel direct de 2 579 820 dollars.



Activité fondamentale 4: Renforcement du système de sécurité alimentaire et de préparation aux urgences

49. Le PRMC joue un rôle fondamental dans le système de sécurité alimentaire au Mali. Il a permis d'améliorer notablement le niveau de sécurité alimentaire du pays grâce à la libéralisation des marchés qui a provoqué une augmentation de la production et grâce à la mise en place d'un système national efficace d'alerte précoce et de traitement des crises alimentaires conjoncturelles. Dans le respect des objectifs fixés par le Plan d'action à moyen terme 1997-99 du PRMC, il est proposé que l'aide du PAM, en synergie étroite avec les apports des autres partenaires (Canada, France, Etats-Unis, Pays-Bas, Union européenne, Allemagne) et du gouvernement contribue à:
- a) la mise en place des nouveaux instruments de réponse aux crises alimentaires que sont le Plan d'intervention d'urgence, la cellule de veille domiciliée à l'OPAM et le Fonds de sécurité alimentaire;
 - b) l'amélioration de la collecte et de l'analyse des informations concernant la situation alimentaire des populations afin de permettre au SAP d'affiner son ciblage et d'élargir la gamme de ses recommandations;
 - c) la mise en œuvre d'actions alternatives aux distributions gratuites, notamment la constitution de réserves alimentaires au niveau des villages.
50. L'ensemble des actions à financer par la contribution du PAM sera défini suivant les procédures habituelles du PRMC qui impliquent une coordination totale entre l'ensemble des partenaires extérieurs et le Gouvernement du Mali. Le Comité de gestion qui réunit l'ensemble des donateurs et auquel participent la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, la FAO et bientôt la Coopération belge, arrête chaque année un programme opérationnel à financer par les donateurs. Le plan d'action annuel est établi en accord avec le gouvernement qui définit le cadre et le volume de sa contribution au programme. La contribution du PAM pendant la durée du programme s'effectuera sous la forme d'un apport global de 4 000 tonnes de farine de blé. La contrepartie financière obtenue par la vente du blé sera en totalité versée au Fonds Commun de Contrepartie du PRMC. Les coûts opérationnels directs pour mettre à la disposition du pays cette quantité de farine de blé sont estimés à 1,88 million de dollars.

PROBLEMES CLES ET RISQUES

51. Une crise alimentaire grave résultant d'une catastrophe naturelle de grande ampleur telle que la sécheresse pourrait déstabiliser le programme de pays et se traduire par la prédominance d'opérations d'urgence et une importation massive de denrées alimentaires dépassant les capacités du stock et du fonds de sécurité alimentaire. Le PAM continuera, aux côtés du gouvernement et des autres bailleurs de fonds du programme, à jouer un rôle important au sein du PRMC dont les structures seraient sollicitées pour la gestion et l'atténuation d'une crise de ce type. Par ailleurs, de par sa longue expérience dans la gestion de l'aide alimentaire au Mali, sa présence sur le terrain (quatre bureaux auxiliaires) et son quadrillage des zones à risque, le PAM jouera un rôle déterminant dans l'évaluation des besoins et dans la définition des objectifs et stratégies à mettre en œuvre pour surmonter la crise.
52. Un autre élément de risque sera l'adaptation des stratégies et des moyens du programme de pays au processus de décentralisation censée aboutir à une meilleure coordination et une



plus grande participation des populations. Les nouvelles collectivités décentralisées disposent en effet d'importantes attributions en matière de sécurité alimentaire, d'éducation et de santé.

Examen préalable

53. Le programme de pays proposé couvrira la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2002. Les six premiers mois coïncideront avec l'exécution de l'IPR Mali 5804.00 et des projets d'action rapide Education et Santé/Nutrition, préévalués en octobre 1997. L'examen préalable des activités du programme de pays proposé bénéficiera de l'évaluation externe à mi-parcours de l'IPR Mali 5804.00 qui aura lieu en septembre/octobre 1998, ainsi que de l'évaluation des projets d'action rapide cités ci-dessus, ce qui permettra de tirer les enseignements et de mieux affiner les objectifs et les stratégies.
54. Une fois le programme de pays approuvé, des missions d'examen préalable des activités prévues seront entamées par le Bureau du PAM au Mali avec l'appui technique du Bureau régional du Siège et des consultants nationaux et extérieurs. Ces missions seront composées de représentants des partenaires importants du PAM, par exemple l'AGETIPE pour les travaux d'assainissement, la FAO pour l'aménagement des ouvrages hydro-agricoles, la Banque mondiale pour le volet nutrition, AFVP et CARE pour les cantines scolaires.

EXECUTION DU PROGRAMME

Renforcement des capacités

55. Le gouvernement, par le biais des directions techniques des différents ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que des diverses associations de base, dispose du personnel nécessaire pour assurer la mise en œuvre du programme de pays. Le gouvernement procédera à la sélection des cadres les plus compétents pour superviser le programme du PAM. La formation et la mise à jour des connaissances pour ces cadres seront assurées par le PAM. Le Bureau du PAM au Mali devra engager un spécialiste en nutrition et technologie alimentaire pour la mise au point et la diffusion de l'aliment de complément. Les ressources limitées du PAM pour le renforcement des capacités seront complétées par des fonds dégagés localement ou mis à disposition par les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les ONG, dans le cadre de l'appui institutionnel au processus de décentralisation. Ce renforcement des capacités portera essentiellement sur la mobilisation sociale, les techniques d'identification et d'évaluation des besoins ainsi que les techniques de gestion.
56. Le PAM assurera la formation d'homologues nationaux dans divers domaines: analyse des données, problématique hommes-femmes, gestion des stocks, suivi et établissement des rapports. Il sera indispensable aussi d'assurer, par l'intermédiaire des ONG qui ont l'expérience et la compétence, la formation des membres d'associations villageoises (associations de parents d'élèves ou associations de santé communautaires) qui, dans le cadre de l'une ou l'autre activité du programme, auraient à gérer d'importantes quantités de vivres. De même, ces associations serviront de relais pour la sensibilisation aux autres activités du programme ainsi qu'aux modalités d'exécution de celles-ci.



Mécanisme logistique

57. Etant donné le recentrage géographique des activités du programme sur les quatre régions du nord du pays, le PAM a redéployé depuis mars 1998 une partie de son personnel à Mopti et dans les bureaux auxiliaires. La base logistique à Mopti servira de centre de stockage, de transit, et de réacheminement des denrées importées ou achetées localement vers d'autres régions, en fonction de leurs besoins. Compte tenu des disponibilités locales en céréales, le PAM renforcera sa politique d'achats locaux des denrées (céréales et niébé) dans la mesure des ressources disponibles. L'importation des autres produits se fera par le port d'Abidjan et non plus par le port de Dakar, en raison de la vétusté et de l'insuffisance des transports par chemin de fer.
58. Pendant la période couverte par le présent programme, la subvention pour les frais de transport terrestre, d'entreposage et de manutention, (TTEM) continuera de couvrir 100 pour cent des coûts, compte tenu du statut de PMA du Mali. De même, il serait plus efficace et économique pour le PAM d'organiser et de payer directement le transport secondaire qui sera confié au secteur privé et aux ONG.

Coordination, exécution et établissement des rapports

59. Un comité interministériel de coordination du programme de pays du PAM sera créé regroupant les représentants des ministères suivants: développement rural, santé, éducation de base, affaires étrangères, économie et plan, administration territoriale. Le comité aura pour mission d'examiner les questions de politique, d'assurer la coordination et la mise en oeuvre du programme au niveau national et d'approuver les objectifs annuels et l'allocation des ressources. Les représentants des principales ONG impliquées dans les activités assistées par le PAM et les représentants des principaux bailleurs de fonds participeront à ce comité.
60. Une coordination technique existe déjà au niveau des ministères responsables des secteurs intéressant le PAM. Elle a pour mission d'examiner les questions de planification, de programmation, d'exécution et de financement des activités. La coordination technique est responsable aussi de la collecte des informations à tous les niveaux, de la préparation et de la présentation des rapports périodiques sur les ressources et les réalisations de chaque activité.
61. Au niveau régional, un comité de pilotage comprenant les responsables régionaux des différents ministères concernés et le responsable du bureau auxiliaire du PAM, s'occupera des aspects opérationnels et de la mise en oeuvre des recommandations du comité interministériel. De même, ce comité établira les rapports sur les activités du programme dans les régions à partir des informations collectées et fournies par les responsables techniques. Sous la coordination du Bureau opérationnel de Mopti et à travers ses bureaux auxiliaires, le PAM sera responsable de la gestion et de l'organisation du transport des vivres jusqu'aux bénéficiaires et de l'appui méthodologique et technique nécessaire à l'exécution des activités.
62. Dans le cadre de l'UNDAF différentes structures ont été mises sur pied (comité de pilotage, groupes de travail thématiques, comités de suivi) afin de renforcer les capacités de concertation et de coordination du système des Nations Unies au Mali. Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution des programmes sectoriels, des comités de pilotage et de coordination assureront le suivi des activités, y compris celles du PAM, dans chacun des secteurs.



63. Afin de renforcer le système d'établissement des rapports, les arrangements institutionnels concernant les modalités de suivi et d'audit de toutes les ressources allouées à chaque activité seront définis en détail pour chaque composante du programme.

Ajustement et mesures complémentaires

64. Le Bureau du PAM au Mali supervisera étroitement les résultats de toutes les activités relevant du programme de pays. Pour cela, il se fondera sur une analyse des rapports de projets fournis par le gouvernement ou produits par le bureau lui-même, sur les conclusions des missions de suivi et d'évaluation du personnel du PAM lors de ses visites sur le terrain ainsi que sur les observations des autres partenaires opérationnels. Le bureau résumera les conclusions de son évaluation dans ses rapports de programme semestriels qui seront rédigés en étroite collaboration avec la contrepartie nationale, les partenaires au développement et le Comité interministériel de coordination du programme du PAM. Le Comité analysera également les causes des problèmes et proposera les améliorations éventuelles à apporter, ainsi que les mesures correctives si nécessaire.

Participation des bénéficiaires à la planification des activités et promotion des femmes

65. Par ailleurs, le programme de pays proposé s'insère pour l'essentiel dans des programmes sectoriels élaborés par le gouvernement avec la participation des populations bénéficiaires. Au niveau de la mise en œuvre des activités et en particulier des activités VCT/VCF, l'aide du PAM visera essentiellement à mobiliser les populations bénéficiaires pour répondre à leurs besoins. Tous les partenaires opérationnels du PAM utilisent l'approche participative qui fait des populations bénéficiaires les acteurs et le moteur de leur propre développement, condition essentielle de sa durabilité.
66. Pour ce qui est des cantines scolaires, les parents et les représentants des élèves participeront pleinement à leur fonctionnement et à la recherche de solutions afin que les cantines soient davantage prises en charge par la communauté. Les bénéficiaires du volet nutrition /santé seront identifiés par la communauté elle-même par le biais de l'Association de santé communautaire (ASACO). Les activités VCT reposeront sur des initiatives de base présentées par les associations villageoises. Les besoins en formation des populations seront identifiés par les partenaires lors de la mise en œuvre du programme du PAM afin d'augmenter la participation des bénéficiaires à la conception et à la gestion des activités du programme.
67. Dans le programme de pays, l'objectif sera d'atteindre un pourcentage d'au moins 50 pour cent de bénéficiaires femmes pour l'ensemble des activités. A cette fin et tirant les leçons de l'étude réalisée par le bureau du PAM sur l'impact de l'aide du Programme sur les femmes au Mali, un certain nombre d'activités seront axées particulièrement sur elles. Ainsi dans le cadre des activités VCT et afin d'atteindre un pourcentage de 40 pour cent de bénéficiaires femmes, les actions qui mobilisent la participation des femmes seront assistées en priorité; à cet effet, le PAM compte resserrer sa collaboration avec les coordinations régionales de la promotion des femmes et les ONG féminines. Dans les cantines scolaires, les jeunes filles recevront une dotation spéciale en plus de la ration consommée à la cantine afin d'atteindre à terme la parité entre les sexes (en passant de 40 à 50 pour cent) concernant l'allocation des ressources.
68. L'activité santé /nutrition visera exclusivement les femmes et les enfants en bas âge. Par ailleurs les articles non alimentaires prévus dans le cadre des différentes activités seront alloués en priorité aux femmes. Le bureau du PAM continuera à participer au groupe de



concertation du système des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes et à assurer la formation en la matière du personnel impliqué dans la mise en œuvre du programme.

Evaluation

69. Au cours de l'exécution du programme de pays et poursuivant le processus mis en place dans le cadre de l'IPR Mali 5804, l'évaluation deviendra un outil de gestion et d'orientation de l'intervention du PAM. Cette évaluation fait déjà partie des attributions des bureaux auxiliaires et des agents de suivi-évaluation. Les évaluations seront menées conjointement avec les donateurs, les organismes du système des Nations Unies, les ONG partenaires, ainsi que les bénéficiaires eux-mêmes. Elles seront d'autant plus importantes et nécessaires que l'intervention du PAM sera récente dans deux des trois domaines concernés. Pour ce faire, il sera nécessaire d'organiser des ateliers au niveau régional et national afin de sensibiliser les personnes concernées.
70. La revue à mi-parcours sur l'exécution du programme constituera l'occasion de recueillir un avis extérieur sur les performances du programme. Elle devra notamment permettre, à la lumière de l'évolution des éléments de risque, de réorienter et d'améliorer l'exécution du programme pendant la deuxième moitié de la période d'exécution. Par ailleurs, l'impact nutritionnel de certaines activités méritera d'être suivi de très près. A cette fin et dans la mesure des ressources disponibles, des études ou enquêtes nutritionnelles seront menées dans le cadre des volets cantines scolaires et santé/nutrition.



ANNEXE I



ANNEXE II



INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES PAR RÉGION

Région	Population 1996 ¹		Taux de scolarisation 1995/96 ²			Mortalité infanto- juvénile ³	Taux de malnutrition 0-3ans ⁴	Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en 1996 et 1997 ⁵				Aide alimentaire gratuite recommandée 1988/95 ⁶
	1 000 h.	%	Total %	Garçons %	Filles %			Extrême/forte %		Modérée %		
						‰	%	96	97	96	97	Kg/personne
Kayes	1 28	14	35	45	24	259	38	0	0	10	0	10
Bamako	810	9	131	135	127	149	29	0	0	0	0	0
Koulikoro	1 44	16	44	56	31	232	41	0	0	0	0	26
Sikasso	1 58	17	38	48	28	232	44	0	0	0	0	0
Segou	1 62	18	37	45	28	274	41	0	0	6	0	13
Mopti*	1 48	16	23	28	18	325	41	10	34	23	3	38
Tombouctou*	515	6	23	27	19	237	41	28	56	24	25	32
Gao*	362	4	31	39	22	237	41	61	17	14	8	40
Kidal*	70	0	19	25	13	237	41	83	33	17	13	79
Total	9 18	100	42	51	33	238	40	7	10	8	2	

Sources:

¹ DNSI (Direction nationale de la statistique et de l'informatique) Commissariat au plan

² Rapport sur l'analyse de la situation au Mali. UNICEF 1996

³ Enquête démographique et de santé 1995/96

⁴ Idem.

⁵ Données FEWS pour période 1996 et 1997.

⁶ Aide alimentaire gratuite recommandée, 1988/95. SAP.

* Région ciblée pour les activités du programme de pays du PAM.

MALI—PROGRAMME DE PAYS (1999–2002)

Activité	Produit	Volume (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Transport maritime (en dollars)	Transport terrestre (en dollars)	TIEM (en dollars)	Coûts totaux (en dollars)
1. Vivres-contre-travail	Sorgho/mil ¹	10 150	3 045 000	0	0	609 000	3 654 000
	Huile	419	291 205	73 325	58 660	25 100	448 330
Total partiel		10 569	3 336 205	73 325	58 660	634 100	4 102 590
2. Cantines scolaires	Sorgho/mil ¹	7 800	2 340 000	0	0	468 000	2 808 000
	Huile	1 449	1 007 000	253 575	202 860	86 900	1 549 335
	Légumes	1 950	926 250	253 500	273 000	117 000	1 570 250
Total partiel		11 199	4 273 250	507 075	475 860	671 900	5 928 285
3. Santé nutrition	Sorgho/mil ¹	750	225 000	0	0	45 000	270 000
	Huile	30	20 850	5 250	4 200	1 800	32 100
	Alim. Sevrage	3 240	1 208 000	421 200	453 600	194 400	2 277 200
Total partiel		4 020	1 454 000	426 450	457 800	241 200	2 580 450
4. Réserves de sécurité	Farine de blé	4 000	920 000	400 000	560 000	0	1 880 000
Total partiel		4 000	920 000	400 000	560 000	0	1 880 000
TOTAL		29 788	9 983 455	1 406 850	1 552 300	1 500 000	14 442 605

¹ Achat local de mil et de sorgho à un prix moyen de 300 dollars par tonne rendu aux points de livraison avancés.